

# 2020 : quels métiers sont les plus touchés par la crise sanitaire ?

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 93 • Septembre 2021



Entre mars et décembre 2020, dans les Pays de la Loire, l'épidémie de Covid-19 occasionne une baisse de 10 % du nombre d'heures rémunérées contre - 12 % en France. La restauration, la construction et le commerce de détail sont les trois secteurs les plus touchés. Les métiers pas ou peu télétravaillables, qui n'ont pu maintenir une activité sur site, portent l'essentiel de cette baisse. Plus souvent non qualifiés, ces métiers concernent la moitié des actifs en emploi de la région. Ceux-ci combinent souvent plusieurs facteurs de précarité. Pour l'autre moitié des actifs en emploi, l'activité s'est davantage maintenue, que ce soit sur site pour un ensemble très hétérogène de professions, ou en télétravail, pour des métiers plus souvent qualifiés et moins précaires. Les zones d'emploi littorales et industrielles sont les plus marquées par la crise.

En 2020, dans les Pays de la Loire comme ailleurs en France, l'économie régionale est bouleversée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19. De mars à décembre 2020, le nombre d'heures rémunérées est inférieur de 10 % à son niveau de 2019 ► **encadré 1**. Si la crise n'épargne aucun territoire, la région se place toutefois au 3<sup>e</sup> rang des régions les moins touchées, après la Réunion et la Bretagne. Cependant, derrière la moyenne régionale, les situations sont très contrastées selon les secteurs d'activité, les métiers, ou les territoires. En particulier, quand ni le télétravail, ni le maintien d'activité sur site ne sont possibles, la baisse de revenus du travail s'additionne parfois à des situations d'emploi déjà plus précaires. Le dispositif d'activité partielle permet cependant de limiter des licenciements massifs de salariés et d'atténuer la baisse du pouvoir d'achat des ménages. Avoir une représentation des métiers et des territoires les plus affectés par la crise aide à cibler les politiques publiques à mettre en œuvre localement au sortir de la crise.

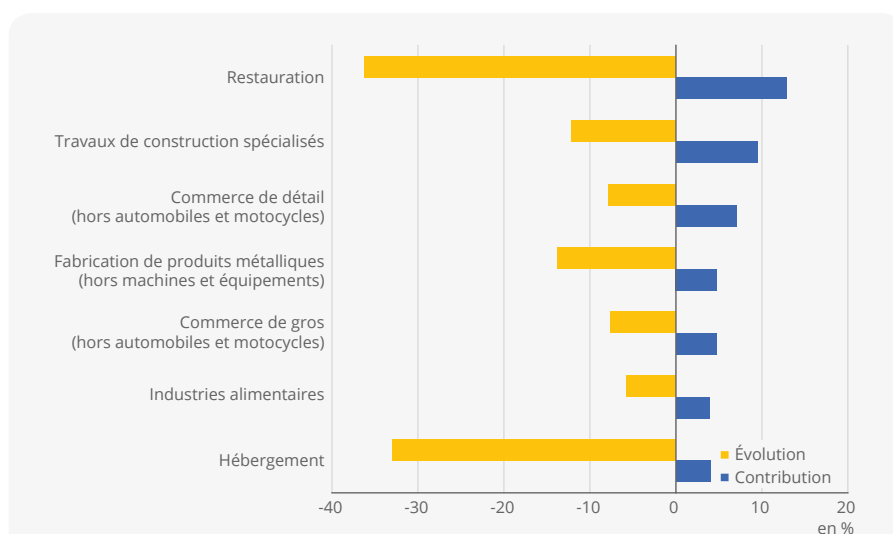
## La restauration : premier secteur touché

Le secteur de la restauration fait figure de symbole de cette crise ► **encadré 2**, un grand nombre d'établissements étant contraints à un arrêt total d'activité. À elle seule, la restauration contribue pour 13 % à la baisse totale du nombre d'heures

rémunérées ► **figure 1**. Cependant, cette contribution est moins élevée qu'en moyenne nationale (16 %). Les situations sont contrastées selon les départements : la plus forte contribution se situe en Loire-Atlantique (14 %), et la plus faible en Mayenne (9 %). En Loire-Atlantique, le poids du secteur est élevé, par la double présence dans ce département du tourisme d'affaires à Nantes et du tourisme balnéaire sur le littoral.

Le secteur des travaux de construction spécialisés est le deuxième le plus touché dans la région. Sa contribution à la baisse est plus élevée qu'en France (10 % contre 8 %). Elle est la plus forte en Maine-et-Loire (11 %) et la plus faible en Mayenne (8 %). Puis, le commerce de détail (hors automobiles et motocycles) est le troisième secteur le plus touché. Il contribue pour 7 % à la baisse totale des heures rémunérées, contre 10 % en France. *A contrario*, certains

### ► 1. Évolution du nombre d'heures rémunérées entre 2019 et 2020 et contribution du secteur à l'évolution totale dans les Pays de la Loire



**Note** : les secteurs représentés sont ceux ayant les contributions les plus significatives.

**Lecture** : entre mars et décembre 2020, le nombre d'heures rémunérées dans la restauration est inférieur de 36 % à son niveau de 2019. Le secteur contribue pour 13 % à la baisse sur l'ensemble des secteurs.

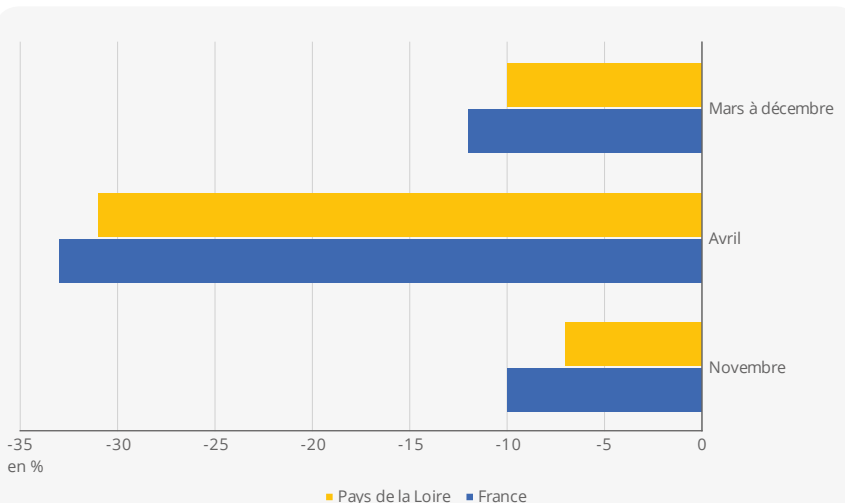
Source : Insee, Déclaration sociale nominative (DSN) 2019 et 2020.

## ► 1. Une baisse d'activité légèrement moins marquée dans les Pays de la Loire

De mars à décembre 2020, dans les Pays de la Loire, le nombre d'heures rémunérées est inférieur de 10 % à son niveau de 2019, contre - 12 % en France. La baisse d'activité est similaire entre les départements. Elle se situe entre - 9 % et - 10 %, soit deux fois moins que dans les départements français les plus touchés (Corse-du-Sud, Alpes-Maritimes, Paris). En particulier, le Maine-et-Loire se place au 5<sup>e</sup> rang des départements les moins touchés.

Tout comme sur l'ensemble du territoire français, la période de mars à décembre 2020 est contrastée, puisque les contraintes sanitaires se sont durcies ou desserrées en fonction de l'évolution de la pandémie. Les mois d'avril et de novembre correspondent tous deux intégralement à des situations de confinement, mais la baisse d'activité n'est pas de même ampleur. En avril 2020, le nombre d'heures rémunérées chute de 31 % dans les Pays de la Loire, contre - 33 % en France. Lors du premier confinement, une grande partie de l'activité s'arrête, en particulier les commerces dits « non essentiels ». Les Français doivent demeurer à domicile, sauf sur présentation d'une attestation de déplacement dérogatoire. Là aussi, la région se situe au 3<sup>e</sup> rang des régions les moins touchées, derrière Centre-Val-de-Loire et Bretagne. Les écarts entre les départements sont faibles, de - 30 % en Loire-Atlantique à - 33 % en Vendée. En novembre, la France se reconfiner, mais les règles sanitaires rendent davantage possible le maintien de certaines activités. L'impact est alors nettement moins prononcé qu'en avril. Les heures rémunérées sont inférieures de 7 % à leur niveau de 2019, contre - 10 % en France. Là encore, la baisse est deux fois plus faible que dans les régions les plus touchées. Dans les Pays de la Loire, elle va de - 8 % en Loire-Atlantique à - 6 % en Mayenne.

### ► Évolution du nombre d'heures rémunérées en 2020 par rapport à 2019



**Lecture :** de mars à décembre 2020, le nombre d'heures rémunérées baisse de 10 % dans les Pays de la Loire contre - 12 % en France, par rapport à la même période de 2019.  
*Source : Insee, DSN 2019 et 2020.*

conducteurs routiers, etc. Bien que la baisse des heures rémunérées soit plus faible pour ce groupe (- 10 %), ces activités ont un poids très élevé, ce qui explique *in fine* leur très forte contribution. Leur poids est très fort dans la région (41 %, soit 6 points au-dessus de la France). Il atteint même 49 % en Mayenne, en lien avec la forte présence d'ouvriers.

Les personnes occupant ces métiers pas ou peu télétravaillables sont aussi celles qui combinent le plus de facteurs de précarité, en lien avec la faible qualification requise pour beaucoup de ces professions. Ainsi, les personnes sans diplôme sont plus nombreuses, représentant respectivement 9 % et 15 % des groupes de métiers pas ou peu télétravaillables, contre 8 % tous métiers confondus. Les jeunes sont aussi plus présents, en particulier dans le groupe de métiers non télétravaillables : 14 % ont moins de 25 ans contre 8 % en moyenne. Les étrangers aussi sont un peu plus nombreux (3 % des actifs en emploi contre 1 % à 2 % dans les autres groupes), même si leur part est très en dessous de la moyenne nationale (9 % et 8 % dans les groupes pas ou peu télétravaillables). Enfin, les hommes sont plus nombreux à occuper ces métiers (respectivement 61 % et 54 % dans les groupes de métiers pas ou peu télétravaillables), à l'exception de certaines professions telles qu'assistantes maternelles, aides à domicile et employés de maison. Comme résultante de tous ces facteurs, les salariés de ces deux familles de métiers sont moins souvent en contrat à durée indéterminée (CDI) et perçoivent plus souvent des **bas salaires**. Un salarié sur trois perçoit un bas salaire dans les métiers non télétravaillables et un sur quatre dans les métiers peu télétravaillables.

### En première ligne ou en télétravail, un actif sur deux a connu une faible baisse d'activité

Un actif en emploi sur deux travaille dans un métier où le recul de la durée travaillée est contenue entre mars et décembre 2020. Cependant, cela recouvre des situations très variées.

D'une part, les professions ayant été en première ligne du fait de la crise sanitaire (médecins, infirmiers, sages-femmes, etc.) ou qui ont assuré la continuité de certaines activités (agents de police, ouvriers agricoles, vendeurs non spécialisés ou employés de libre service, etc.), ont maintenu une activité sur site. Entre mars et décembre 2020, le nombre d'heures rémunérées recule seulement de 6 % dans ces professions. Cette catégorie très hétérogène inclut à la fois des métiers

secteurs ne connaissent pas de baisse d'activité, comme l'hébergement médico-social et social en Vendée et en Maine-et-Loire, ou l'assurance en Loire-Atlantique.

### Les métiers les plus porteurs de la baisse sont plus précaires

Cinq situations d'emploi sont distinguées en fonction de leur capacité à maintenir un même niveau d'activité pendant les périodes de confinement de 2020, par rapport à 2019 ► **figure 2**.

Entre mars et décembre 2020, un **actif en emploi** sur deux occupe un métier où les possibilités de maintien d'activité sont réduites ou inexistantes. Dans leur ensemble, ces métiers contribuent à hauteur de 83 % à la baisse du nombre d'heures rémunérées de la région.

La moitié de cette contribution est liée à des métiers dont l'activité s'est arrêtée pendant le premier confinement. Cette catégorie regroupe des métiers de la restauration et de l'hôtellerie, de vendeurs spécialisés, de représentants technico-commerciaux, d'ouvriers qualifiés du bâtiment, etc. Ce groupe de métiers se caractérise par une baisse très élevée du nombre d'heures rémunérées (- 21 %), et un poids dans l'économie relativement élevé (22 %), comparable à la moyenne nationale et avec peu d'écart entre les départements ligériens.

L'autre moitié de cette contribution est liée à des métiers aux possibilités limitées de télétravail. Cette catégorie regroupe principalement des métiers de services à la personne (assistantes maternelles, aides à domicile et employés de maison), des ouvriers de la manutention, des

## ► 2. Poids des groupes de métiers dans l'activité économique sur la période de mars à décembre 2020

Groupes de métiers	France		Pays de la Loire			
	Part des actifs en emploi	Part des heures rémunérées	Part des actifs en emploi	Part des heures rémunérées	Baisse théorique du nombre d'heures rémunérées	Contribution à la baisse théorique du nombre d'heures rémunérées
<b>Métiers pas ou peu télétravaillables</b>						
Activité à l'arrêt (lors du premier confinement)	21	22	21	22	- 21	43
Possibilité limitée de télétravail	27	35	30	41	- 10	40
<b>Maintien d'une activité sur site</b>	14	9	15	9	- 6	5
<b>Métiers télétravaillables</b>						
Recours généralisé au télétravail	13	11	11	8	- 1	0
Essor du télétravail	25	23	23	20	- 6	12
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>- 11</b>	<b>100</b>

**Note :** les actifs en emploi comprennent les salariés et les non-salariés. La part d'heures rémunérées, la baisse théorique et leur contribution sont calculées sur les salariés.

**Lecture :** dans les Pays de la Loire, sur l'ensemble des heures rémunérées de mars à décembre 2020, 22 % ont été réalisées par le groupe de métiers dont l'activité s'est arrêtée lors du premier confinement. Ce groupe contribue à hauteur de 43 % à la baisse totale du nombre d'heures rémunérées.

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2017, DSN 2019 et 2020.

peu qualifiés et d'autres très qualifiés. Parmi les salariés, sept sur dix sont en CDI et un sur trois perçoit un bas salaire. Ces emplois sont plus fréquemment occupés par des femmes (58 % contre 48 % des emplois en moyenne), et des jeunes (10 % ont moins de 25 ans contre 8 % en moyenne).

D'autre part, deux derniers groupes de métiers ont eu un recours généralisé ou un essor du télétravail, ce qui a permis de limiter la baisse du nombre d'heures rémunérées (respectivement - 1 % et - 6 %). Le recours au télétravail est potentiellement

plus faible dans la région qu'en France, puisque ces professions représentent 28 % des heures rémunérées, contre 34 % en France. Elles sont en moyenne nettement moins précaires.

Le recours généralisé au télétravail concerne surtout les ingénieurs, professeurs, cadres dirigeants, ou cadres de la fonction publique. Pour une partie d'entre eux, le travail à domicile était déjà une pratique courante avant le confinement, que ce soit sous la forme de télétravail ou en plus du temps passé sur le lieu de travail. Les CDI y sont très répandus

(87 %) et les bas salaires très rares (5 %). Ce groupe représente 8 % des heures rémunérées de la région contre 11 % en France, avec des disparités infra-régionales fortes : 12 % en Loire-Atlantique contre 4 % en Vendée.

Le groupe de métiers ayant connu un essor du télétravail regroupe principalement des métiers de cadres intermédiaires de la fonction publique, du privé, des employés des services comptables et administratifs. Les CDI y sont fréquents mais, contrairement au groupe précédent, les bas salaires concernent 14 % des salariés contre 25 % tous métiers confondus. Ce groupe représente 20 % des heures rémunérées dans la région contre 23 % en France (23 % en Loire-Atlantique et 17 % en Vendée).

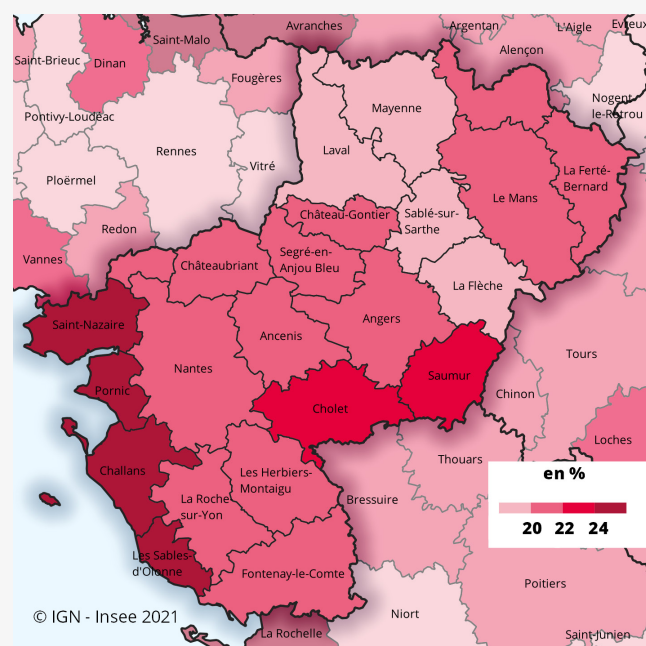
### Les territoires littoraux et industriels plus affectés

Dans les Pays de la Loire, la crise touche très différemment les territoires, selon le poids que représentent les secteurs et les métiers les plus affectés dans ceux-ci.

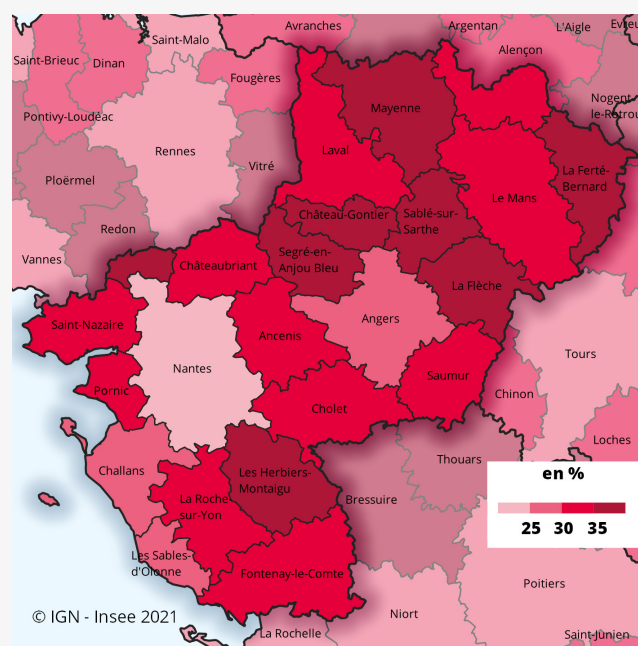
Les territoires littoraux ont été les plus concernés par les situations d'arrêt complet d'activité ► **figure 3a**. En Vendée, dans les zones d'emploi de Challans et des Sables-d'Olonne, 27 % et 26 % des actifs en emploi cessent leur activité durant le premier confinement. En Loire-Atlantique, cette part s'élève à 24 % dans les zones d'emploi de Pornic et de Saint-Nazaire. Ces quatre

## ► 3. Poids des métiers pas ou peu télétravaillables dans les actifs en emploi de chaque zone d'emploi des Pays de la Loire

### a. Poids des métiers non télétravaillables



### b. Poids des métiers peu télétravaillables



**Lecture :** dans la zone d'emploi de Mayenne, 19 % des actifs en emploi exercent un métier non télétravaillable et 36 % exercent un métier peu télétravaillable.

Source : Insee, RP 2017.

## ► 2. Onze secteurs durablement affectés par la crise

Une liste de 11 secteurs durablement affectés est établie. Rassemblant les activités du tourisme, de l'industrie ou de la culture, les plus directement concernées par les mesures sanitaires, elle comprend précisément : l'hébergement, la restauration, la fabrication de matériels de transport (hors automobile), les transports terrestres, les transports aériens, l'entreposage et services auxiliaires des transports, la production cinématographique, télévisuelle et musicale, la programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision, la réservation de voyages, les arts et spectacles, et enfin les sports et loisirs.

Les secteurs durablement affectés contribuent deux fois plus à la baisse du nombre d'heures rémunérées que leur poids d'avant-crise. Dans la région, 28 % de la baisse totale leur est due, alors que leur poids est de 14 %.

En 2019, dans les Pays de la Loire, le poids des secteurs durablement affectés en nombre d'heures rémunérées est inférieur de 2 points à celui de la France. Au sein de la région, leur poids varie de 16 % en Loire-Atlantique et en Vendée, à 10 % en Mayenne. Cette structure de l'activité régionale avant-crise peut expliquer *in fine* que la baisse d'activité constatée dans la région en 2020 soit plus faible que la moyenne nationale.

zones incluent la majorité des destinations balnéaires de la région. Les serveurs, employés de l'hôtellerie, animateurs, et autres métiers liés au tourisme, y sont très représentés. Dans une moindre mesure, les zones d'emploi de Cholet et de Saumur sont aussi plus fortement touchées que la moyenne régionale par l'arrêt d'activité. Celle de Cholet se démarque par une plus forte présence d'ouvriers qualifiés du

bâtiment et de représentants technico-commerciaux. Celle de Saumur, quant à elle, a eu un recours fréquent à l'activité partielle. À l'opposé, les territoires les moins concernés par l'arrêt total d'activité se situent en Mayenne et dans la Sarthe. En particulier, dans la zone d'emploi de Sablé-sur-Sarthe, seuls 18 % des actifs en emploi ont arrêté leur activité et 19 % dans celle de Mayenne.

D'autres territoires ont été peu touchés par l'arrêt total d'activité, mais plus fortement par un ralentissement conséquent

► **figure 3b**. Ainsi, la part d'actifs en emploi pour lesquels la possibilité de télétravailler était limitée varie entre 24 % et 44 %, pour une moyenne régionale de 30 %. Elle est la plus forte dans les zones d'emploi de Sablé-sur-Sarthe (44 %), de la Ferté-Bernard (42 %) et des Herbiers-Montaigu (39 %), qui sont spécialisées dans l'industrie agroalimentaire ou la fabrication de machines et d'équipements.

A *contrario*, dans les plus grandes villes de la région, le télétravail a été répandu, en lien avec la structure des emplois. Dans les zones d'emploi de Nantes et d'Angers, respectivement 45 % et 38 % des emplois permettaient un recours généralisé ou un essor du télétravail, contre 34 % dans la région. Celle du Mans, avec 35 %, est quant à elle dans la moyenne régionale. ●

Maëlle Fontaine, Pierre Loizeau (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Définitions

Les **actifs en emploi** correspondent aux personnes qui déclarent être dans l'une des situations suivantes : exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ; aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Un **bas salaire** se définit par rapport au salaire net annuel comme inférieur aux deux tiers de la médiane du champ (salariés du privé hors agriculture, sièges sociaux et sociétés de holding), soit inférieur à 12 602 euros en 2018.

### ► Sources

Cette étude mobilise le **fichier tous salariés** 2018, la **Déclaration sociale nominative (DSN)** 2019 et 2020, et le **recensement de la population (RP)** 2017. La baisse du nombre d'heures rémunérées mobilise la DSN, sur le champ des salariés uniquement. Les parts de CDI et de bas salaires sont issues du fichier tous salariés. Les caractéristiques socio-démographiques propres à chaque groupe de métiers et les poids de ces groupes par zone d'emploi sont issus du RP, sur le champ de l'ensemble des actifs en emploi, salariés ou non.

### ► Pour en savoir plus

- **Battesti C. et al.**, « Les Pays de la Loire résistent mieux face à la crise », *Insee Conjoncture Pays de la Loire*, n° 34, juillet 2021.
- **Fontaine M. et Vahé M.**, « L'économie des nouvelles zones d'emploi ligériennes : une forte orientation industrielle », *Insee Analyses Pays de la Loire*, n° 83, septembre 2020.
- **Charton C. et Durieux E.**, « Confinement du printemps 2020 : un impact économique différencié selon les départements », in La France et ses territoires, coll. « *Insee Références* », édition 2021.
- **Jauneau Y. et Vidalenc J.**, « Durée travaillée et travail à domicile pendant le confinement : des différences marquées selon les professions », *Insee Focus*, n° 207, octobre 2020.
- **Amoureux V. et al.**, « Les secteurs les plus durablement affectés par la crise sanitaire représenteraient 9 % de la valeur ajoutée », *Insee Note de Conjoncture*, octobre 2020.
- **Bouvard C. et al.**, « L'emploi en 2020 : géographie d'une crise », *France Stratégie La Note d'Analyse*, n° 100, octobre 2020.

### ► Méthode

- La **baisse des heures rémunérées** correspond à la comparaison des années 2019 et 2020. Lorsqu'elle est détaillée par groupe de métiers et uniquement dans ce cas-là, la baisse est théorique et non effectivement observée. Elle est estimée en deux temps. D'abord, les baisses sont observées au niveau national pour chaque croisement de secteur (nomenclature A17) et de profession (nomenclature PCS3). Ensuite, ces baisses sont appliquées aux structures locales des heures rémunérées selon ce croisement, issues du fichier tous salariés 2018 (au lieu de résidence).
- Les cinq **groupes de métiers** distingués dans cette étude sont définis en amont [Jauneau, Vidalenc 2020] selon leur capacité à avoir maintenu en 2020 le même niveau d'activité qu'en 2019. Cette capacité est estimée à partir de différents critères : fait d'avoir travaillé ou non, motif de non-travail, nombre d'heures travaillées, fréquence du travail à domicile pendant le premier confinement.

